



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Actions Interministérielles

Bureau de l'Emploi, de l'Insertion
De la Formation et de la Mobilité

ATTESTATION D’AFFICHAGE

==_==

Le Préfet de la Réunion certifie avoir reçu de la mairie de Saint-Denis, le certificat d'affichage précisant que la décision n° 727 /SG/DAI/BEIFM/ en date du 2 mars 2007, portant rectification de la décision en date du 16 février 2007 concernant la SODIAC en vue de la création d'un centre commercial « Pôle Océan » situé sur le site l'îlot Océan à Saint-Denis.

Cette décision a été bien affichée en mairie de Saint-Denis, pour une durée de deux mois, à compter du 9 mars 2007.

Fait à Saint-Denis, le 21 mars 2007

Pour le Préfet
Et par délégation,
Le chef de bureau

Signé : Serge DARNAUD